



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL  
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL  
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL  
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéniennes et ouest-africaines »

## Institut du Sahel

### Avis à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une liste de fournisseurs (agrées, facultatif)

L'Institut du sahel (INSAH), Institution spécialisée du Comité Permanent Inter Etats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) **lance un avis à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une liste de fournisseurs pour divers achats et prestations de services au titre de l'année 2024.**

#### Objet

Les règles de gestion financière de l'INSAH/CILSS sont fondées sur la mise en concurrence à l'effet de procéder au choix des fournisseurs ou prestataires de services. Cette procédure doit permettre d'obtenir par comparaison des possibilités offertes, le meilleur rapport qualité / prix pour les biens et services acquis par l'INSAH/CILSS.

Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objet principal de recueillir le maximum de soumissions d'offres pour divers achats et prestations de services au titre de l'année 2024.

#### Origine des fonds

Les fonds proviennent de différentes conventions de financement et des fonds propres de l'INSAH.

#### Profils des soumissionnaires à concourir

L'Institut du Sahel/CILSS invite par le présent les fournisseurs agréés à présenter leurs offres sous plis fermés. Les fournisseurs qui agréés pour plusieurs volets doivent présenter séparément leur pli. Chaque pli doit comprendre les offres administratives, techniques et financières **en hors taxes.**

#### **A. Documents à fournir (en un exemplaire) :**

1. Lettre de demande de soumission
2. Curriculum vitae de l'entreprise

#### **B. Pièces administratives exigées à joindre au dossier avec copies certifiées conformes :**

1. Statut de l'entreprise
2. Inscription au registre du commerce
3. Carte d'identification fiscale.
4. Certificat de non-faillite

#### **C. Dossier technique**

Le dossier technique concerne les domaines suivants :

- gardiennage des locaux du siège de l'Institut du Sahel (INSAH/CILSS),
- connexion internet,
- souscription à l'assurance des véhicules du parc automobile de l'INSAH,
- entretien et réparation des véhicules du parc automobiles de l'INSAH/CILSS,
- impression des publications (rapports, revues, plaquettes, dépliants, affiches),



- fournitures de bureaux et consommables informatiques,
- billets d'avion, notamment pour les destinations des pays membres du CILSS et de la CEDEAO,
- carburant pour environ 10.000 litres de Gas-oil,
- enlèvement d'ordures du siège de l'INSAH/CILSS.

#### **D. Critères d'exclusion de sélection et d'attribution**

##### ➤ **Situation d'exclusion de la participation aux marchés**

Sont exclus de la participation à ces marchés les candidats ou les soumissionnaires :

- (1) qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogues résultant d'une procédure de nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- (2) qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorisé de chose jugée pour tout défit affectant leur moralité professionnelle ;
- (3) qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que le Bénéficiaire peut justifier ;
- (4) qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives aux paiements des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du Bénéficiaire ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
- (5) qui ont fait d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés ;

Les candidats ou soumissionnaires doivent attester qu'ils ne se trouvent pas dans une des situations précédentes.

##### ➤ **Situation d'exclusion de l'attribution des marchés**

Sont exclus de l'attribution de ces marchés, les candidats ou les soumissionnaires qui, à l'occasion de la procédure de passation de ces marchés :

- (a) se trouvent en situation de conflit d'intérêts ;
- (b) se sont rendus coupables de fausses déclaration en fournissant les renseignements exigés par les Bénéficiaires pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

#### **E. Autres informations**

Une visite des lieux sera organisée à l'attention des soumissionnaires pour toutes fins utiles et nécessaires aux offres techniques et financières.

Pour ce qui concerne les Compagnies et Agences de voyages, le caractère régional de l'INSAH/CILSS nécessite l'intervention de son personnel par voie aérienne vers diverses destinations à travers le monde et essentiellement dans les pays membres du CILSS et de la CEDEAO. Sur cette base, nous demandons aux Compagnies et Agences de voyages de bien vouloir nous soumettre leurs meilleures conditions de tarifications en hors taxes et divers services en classe économiques pour l'année 2024.

**Les soumissionnaires sont vivement invités à consulter le site web de l'INSAH (<http://insah.cilss.int>) pour le détail et les termes de référence nécessaires aux marchés.**

**Date limite de dépôt des offres et d'ouverture des plis**



Les offres sous plis fermés, doivent être déposées au secrétariat de la Direction Générale de l'Institut du Sahel BP 1530, Hamdallaye ACI 200, Rue 453, Porte 538 Bamako Mali au plus tard le **mardi 27 février 2024 à 10 heures TU** (heure locale de Bamako).

La date limite de dépôt des offres est immédiatement suivie de l'ouverture des plis en séance publique dans la salle de réunion de l'INSAH sise à Bamako, Quartier : Hamdallaye ACI 2000 Rue :390 -Téléphone : 20 22 21 48- **Porte n°1802.**

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister. Les soumissions par courrier électronique ou par télécopie ne sont pas recevables. La séance d'ouverture des plis portera sur les critères de recevabilité et l'offre financière en hors taxes. Le reste des travaux de dépouillement sera poursuivi par les membres de la commission désignée à cet effet.

Bamako, le 11 JAN 2024

Le Directeur Général

Dr EBBE Mohamed Abdellahi

